

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 10 juillet 2023**

**Délibération n° CP-2023-2477**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien à la diffusion du spectacle vivant dans les territoires - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2023 dans les Conférences territoriales des Maires (CTM) Lômes et Coteaux du Rhône, Ouest Nord, Plateau Nord, Les Portes du Sud, Rhône-Amont, Val d'Yzeron et Val de Saône

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

**Commission permanente du 10 juillet 2023****Délibération n° CP-2023-2477**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien à la diffusion du spectacle vivant dans les territoires - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2023 dans les Conférences territoriales des Maires (CTM) Lômes et Coteaux du Rhône, Ouest Nord, Plateau Nord, Les Portes du Sud, Rhône-Amont, Val d'Yzeron et Val de Saône

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon**

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole de Lyon a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, la Métropole fait évoluer sa politique de soutien aux théâtres au profit d'un meilleur maillage culturel du territoire.

Dans le domaine de la diffusion du spectacle vivant, depuis 2015, la Métropole avait poursuivi le financement que le Département du Rhône apportait antérieurement à 16 théâtres de ville, sans en changer la liste ni le montant, à l'exception des baisses opérées en 2016 et 2017, au titre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ce soutien financier ne s'appuyait sur aucun critère d'éligibilité ou règle commune pour le calcul des montants alloués, ceux-ci allant de 5 000 € à 84 000 € et représentant une part comprise entre 0,5 % à 13,6 % du budget de fonctionnement des équipements considérés, pour un montant total annuel de 546 353 €.

Considérant les disparités d'accès à la culture pour les habitants du territoire selon les communes dans lesquelles ils résident ainsi que la richesse du territoire métropolitain en théâtres et saisons culturelles, la Métropole propose que ce soutien soit réorienté au profit d'un maillage plus équitable et plus équilibré du territoire.

Cette nouvelle politique de soutien à la diffusion du spectacle vivant est pensée à l'échelle des bassins de vie, les CTM, et co-construite avec chacun, afin de partir des spécificités et attentes de chaque territoire.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- garantir une équité de moyens entre les territoires,
- permettre aux habitants une proximité avec l'offre de spectacle vivant,
- participer à une meilleure répartition de l'offre culturelle dans la Métropole,
- développer les logiques intercommunales.

*In fine*, elle doit permettre de proposer une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant dans plusieurs lieux et communes, adaptée au contexte et aux enjeux de chaque CTM.

Pour accompagner cette évolution, la Métropole a décidé d'une augmentation importante du budget consacré à la diffusion du spectacle vivant, en le portant à 1 M€, et a appliqué une clé de répartition de ces crédits, basée sur des critères objectifs liés au nombre d'habitants et au revenu moyen par habitant, dans chaque CTM.

L'évolution du dispositif de soutien a fait l'objet d'un important travail de concertation avec les Communes et les CTM pour une mise en œuvre progressive en 2023. Néanmoins, la Métropole a laissé la possibilité de préfigurer, dès 2022, ce dispositif dans des territoires volontaires. À ce titre, les CTM Val de Saône et Porte des Alpes ont bénéficié du soutien de la Métropole dès la fin d'année 2022, par délibération du Conseil n° 2022-1373 du 12 décembre 2022.

Conformément aux choix des CTM Lômes et Coteaux du Rhône, Ouest Nord, Plateau Nord, les Portes du Sud, Rhône-Amont, Val d'Yzeron et Val de Saône, il est proposé d'accompagner les équipements et projets de spectacle vivant présentés ci-dessous, qui sollicitent le soutien financier de la Métropole.

Pour mémoire, des équipements qui s'inscrivent dans le cadre de cette même nouvelle politique ont déjà fait l'objet d'un soutien, attribué par délibération de la Commission permanente n° 2023-2165 du 24 avril 2023. Des arbitrages dans certaines CTM étant encore en cours, les projets retenus à l'issue feront l'objet de délibérations ultérieures.

## II - Les modalités de soutien de la Métropole pour 2023

Le soutien de la Métropole à ces équipements et projets prend la forme, selon les cas, d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires), ou d'une subvention qualifiée de "complément de prix" (sous la condition d'être expressément prévue dans la convention), assujettie à la TVA réduite de 2,1 %, permettant aux équipements de vendre les billets en dessous du prix de revient, pour rendre les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les modalités de versement de la subvention.

Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, le paiement des subventions interviendra en une fois sur la base de la présente délibération rendue exécutoire. Le bénéficiaire devra transmettre dès que possible les bilans qualitatif et financier, compte de résultat et annexes de l'exercice 2023 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

La Métropole se réserve le droit de récupérer tout ou partie de la subvention si le programme d'actions s'avérait différent de l'objet de la présente délibération.

## III - Propositions au titre du nouveau dispositif de soutien à la diffusion du spectacle vivant dans les territoires - 2023

### 1° - La CTM Lômes et Coteaux du Rhône

Dans le cadre de cette nouvelle politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la CTM Lômes et Coteaux du Rhône dispose d'un budget maximal de 113 135 €, soit une augmentation de 17 705 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022 sur ce territoire.

La CTM souhaite que le soutien apporté par la Métropole aux 5 théâtres suivants soit reconduit, considérant le rayonnement territorial de leurs activités : le théâtre de la Renaissance à Oullins, le théâtre de Givors, La Mouche à Saint-Genis-Laval, le Sémaphore à Irigny et la Maison du Peuple à Pierre-Bénite.

Le détail du financement sollicité, d'un montant total de 95 430 €, est le suivant :

CTM	Commune concernée	Bénéficiaire de la subvention Métropole	Subvention proposée	Budget prévisionnel	Projet concerné
Lômes et Coteaux	Oullins	théâtre de la Renaissance (subvention complément de prix)	57 434 €	1 462 234 €	saison culturelle 2022/2023
	Givors	drôle d'équipage - théâtre de Givors	11 487 €	511 500 €	

CTM	Commune concernée	Bénéficiaire de la subvention Métropole	Subvention proposée	Budget prévisionnel	Projet concerné
Lônes et Coteaux	Irigny	théâtre le Sémaphore	9 720 €	887 100 €	saison culturelle 2022/2023
	Pierre-Bénite	théâtre de la Maison du Peuple	5 302 €	534 569 €	
	Saint-Genis-Laval	théâtre La Mouche	11 487 €	693 597 €	
<b>Total</b>			<b>95 430 €</b>	<b>4 089 000</b>	

Par ailleurs, elle souhaite accompagner avec l'enveloppe financière restante (17 705 €), des projets de spectacle vivant dans les 4 autres communes de la CTM (Charly, Grigny, La Mulatière et Vernaison).

Ces projets étant en cours de définition, l'attribution de ces financements complémentaires fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## 2° - La CTM Ouest Nord

Dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la CTM Ouest Nord dispose d'un budget maximal de 29 070 €, sachant que ce territoire ne bénéficiait d'aucun soutien jusqu'alors. Les séances de travail avec les élus des 8 communes ont permis d'imaginer 2 projets complémentaires que la CTM choisit d'accompagner :

- Mythologinarium est proposé par Champagne-au-Mont-d'Or, La-Tour-de-Salvagny et Dardilly en octobre 2023. Assuré par la Compagnie des Gentils, le projet proposera, dans les 3 communes, des temps de résidence, des ateliers artistiques et des représentations autour du thème de la mythologie,

- Terre de Mystères, festival intercommunal, est proposé par Écully, Lissieu, Limonest, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or, d'octobre à décembre 2023. Les 5 Communes ont choisi de créer un festival intercommunal autour du cirque contemporain et de la magie nouvelle, comprenant la programmation d'un spectacle dans chaque commune, d'un spectacle commun phare à Limonest et l'organisation d'ateliers artistiques.

CTM	Commune concernée	Bénéficiaire de la subvention Métropole	Subvention proposée	Budget prévisionnel	Projet concerné
Ouest Nord	Écully	Commune de Limonest	18 100 €	43 480 €	Terre de Mystères
	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or				
	Saint-Didier-au-Mont-d'Or				
	Lissieu				
	Limonest				
	La Tour de Salvagny	Commune de Dardilly - L'Aqueduc	10 900 €	18 400 €	Mythologinarium
	Champagne au Mont d'Or				
	Dardilly				
<b>Total</b>			<b>29 000 €</b>	<b>61 880 €</b>	

### 3° - La CTM Plateau Nord

Dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la CTM Plateau Nord dispose d'un budget maximal de 71 033 €, soit une augmentation de 52 233 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022 sur ce territoire. Les 3 communes de la CTM (Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp) souhaitent, d'une part, reconduire le soutien au centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape afin qu'il déploie sa programmation sur les 2 autres communes de la CTM.

Par ailleurs, la CTM a choisi de mettre en place une programmation culturelle estivale partagée et complémentaire entre les 3 communes sur le principe d'un spectacle en plein air dans chaque commune : musique à Caluire-et-Cuire, arts du cirque à Rillieux-la-Pape et danse à Sathonay-Camp. Les spectacles seront précédés d'animations locales (ateliers artistiques, spectacles amateurs, etc.) afin de favoriser la venue des familles et publics variés.

Avec ce projet, la CTM souhaite éveiller les habitants au spectacle vivant sous toutes ses formes, proposer des spectacles de qualité, gratuits, accessibles à tous, aller au-devant des publics par des propositions artistiques en cœur de quartier et proposer des animations culturelles aux publics qui ne partent pas en vacances au mois de juillet.

CTM	Commune concernée	Bénéficiaire de la subvention Métropole	Subvention proposée	Budget prévisionnel	Projet concerné
Plateau Nord	Rillieux-la-Pape	Commune de Rillieux-la-Pape	17 000 €	19 000 €	programmation estivale intercommunale
	Caluire-et-Cuire	Commune de Caluire-et-Cuire	17 000 €	20 000 €	
	Sathonay-Camp	Commune de Sathonay-Camp	17 033 €	19 033 €	
	Rillieux-la-Pape	centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape	18 800 €	1 580 156 €	saison culturelle 2022/2023
<b>Total</b>			<b>69 833 €</b>	<b>1 638 189</b>	

### 4° - La CTM Les Portes du Sud

Dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la CTM Les Portes du Sud dispose d'un budget maximal de 129 146 €, soit une augmentation de 16 620 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022. Les 5 communes de la CTM (Corbas, Feyzin, Saint-Fons, Solaize, Vénissieux) ont souhaité maintenir les subventions aux 3 équipements soutenus jusqu'alors (attribués par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2165 du 24 avril 2023).

Par ailleurs, les Communes souhaitent développer, avec l'enveloppe financière restante, un projet intercommunal intitulé Partageons, dansons dans les Portes du Sud. Il s'agit d'un parcours danse constitué d'ateliers de pratique artistique, de découverte de la création professionnelle, de partages d'expressions réunissant les habitants des 4 communes impliquées dans le projet.

Trois compagnies sont sollicitées pour encadrer les ateliers organisés dans chacune des villes au cours de la saison culturelle 2023/2024 : Pockemon crew, Stylistik, De Facto.

Avec ce projet, la CTM souhaite encourager un croisement des publics et des esthétiques sur le territoire de la CTM Les Portes du Sud.

CTM	Commune concernée	Bénéficiaire de la subvention Métropole	Subvention proposée	Budget prévisionnel	Projet concerné
Les Portes du Sud	Vénissieux	théâtre la Machinerie	4 500 €	5 680 €	Partageons, dansons dans les Portes du Sud
	Corbas	théâtre le Polaris	4 825 €	6 725 €	
	Feyzin	Commune de Feyzin	3 718 €	5 718 €	
	Saint-Fons	théâtre Jean-Marais	2 800 €	5 840 €	
<b>Total</b>			<b>15 843 €</b>	<b>23 963</b>	

#### 5° - La CTM Rhône-Amont

Dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la CTM Rhône-Amont dispose d'un budget maximal de 133 457 €, soit une augmentation de 25 658 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022. Les 4 communes de la CTM (Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx-en-Velin) ont souhaité maintenir les subventions aux 2 équipements soutenus jusqu'alors (attribuées par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2165 du 24 avril 2023).

Avec l'enveloppe financière restante, elles souhaitent déployer le festival Vaudais Arta Sacra sur l'ensemble des communes de la CTM en septembre 2023. Ce festival, dédié aux traditions ancestrales des cultures et civilisations du monde entier, propose une programmation artistique pluridisciplinaire au cœur des quartiers.

En déployant sa programmation sur les 4 communes, la CTM souhaite développer et faire circuler les publics à l'échelle du territoire métropolitain Rhône-Amont. Ce projet permettra également de travailler en synergie avec les partenaires culturels et associatifs de la CTM, en mutualisant les outils et les ressources et en partageant une méthodologie innovante de co-construction entre partenaires publics et associatifs.

CTM	Commune concernée	Bénéficiaire de la subvention Métropole	Subvention proposée	Budget prévisionnel	Projet concerné
Rhône-Amont	Décines-Charpieu	Commune de Décines-Charpieu	5 000 €	10 352 €	Arta sacra
	Meyzieu	Commune de Meyzieu	5 000 €	7 662 €	
	Jonage	Commune de Jonage	5 000 €	9 812 €	
	Vaulx-en-Velin	centre culturel Charlie Chaplin	10 000 €	50 796 €	
<b>Total</b>			<b>25 000 €</b>	<b>78 622</b>	

#### 6° - La CTM Val d'Yzeron

Dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la CTM Val d'Yzeron dispose d'un budget maximal de 63 737 €, soit une augmentation de 52 825 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022.

Les 7 communes de la CTM (Charbonnières-les-Bains, Craponne, Francheville, Marcy- l'Etoile, Sainte Foy-les-Lyon, Saint-Genis-les-Ollières et Tassin la Demi-Lune) ont choisi de mettre en œuvre un nouvel événement intitulé 7 à l'Ouest. Cette manifestation se matérialisera par 7 spectacles pluridisciplinaires dans les 7 communes de la CTM durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Ces spectacles auront une vocation participative et festive, favorisant le partage et le vivre ensemble. La programmation artistique se fera de manière concertée afin de faciliter l'accès du plus grand nombre d'habitants du territoire aux spectacles en leur permettant de découvrir différentes disciplines artistiques.

Ce projet commun a pour ambition, à l'échelle du territoire, de favoriser les logiques de mutualisation, de coopération et un meilleur maillage en matière d'offre culturelle de spectacles.

CTM	Commune concernée	Bénéficiaire de la subvention Métropole	Subvention proposée	Budget prévisionnel	Projet concerné
Val d'Yzeron	Tassin-la-Demi-Lune	Commune de Tassin-la-Demi-Lune - L'Atrium	10 912 €	16 450,00 €	7 à l'Ouest
	Craponne	Commune de Craponne	8 804 €	12 034,00 €	
	Francheville	Commune de Francheville	8 804 €	11 104,00 €	
	Charbonnières-les-Bains	Commune de Charbonnières-les-Bains	8 804 €	13 000,00 €	
	Saint-Genis-les-Ollières	Commune de Saint-Genis-les-Ollières	8 804 €	12 562,25 €	
	Marcy-l'Etoile	Commune de Marcy-l'Etoile	8 804 €	9 604,00 €	
	Sainte-Foy-lès-Lyon	Commune de Sainte-Foy-lès-Lyon	8 804 €	10 504,00 €	
<b>Total</b>			<b>63 736 €</b>	<b>85 258,25</b>	

#### 7° - La CTM Val de Saône

Dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la CTM Val de Saône dispose d'un budget maximal de 44 237 € sachant qu'elle ne bénéficiait d'aucun soutien jusqu'alors. Conformément à la délibération du Conseil n° 2022-1373 du 12 décembre 2022, les 17 communes du Val de Saône ont choisi de mobiliser une partie du soutien financier de la Métropole sur l'organisation du festival Saône en Scènes, événement dont la dimension intercommunale répond pleinement aux objectifs de la politique de soutien à la diffusion du spectacle vivant.

Pour sa 4<sup>ème</sup> édition prévue en novembre 2023, le festival proposera une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, etc.) dans 14 communes de la CTM : Couzon-au-Mont-d'Or, Montanay, Quincieux, Collonges-au-Mont-d'Or, Genay, Rochetaillée-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Neuville-sur-Saône, Curis-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Fontaines-sur-Saône, Albigny-sur-Saône, Saint-Romain-au-Mont-d'Or et Poleyieux-au-Mont-d'Or.

CTM	Commune concernée	Bénéficiaire de la subvention Métropole	Subvention proposée	Budget prévisionnel	Projet concerné
Val de Saône	Neuville-sur-Saône	association théâtre des Bords de Saône	25 000 €	122 150 €	festival Saône en Scène
<b>Total</b>			<b>25 000 €</b>	<b>122 150</b>	

Par ailleurs, les élus ont souhaité engager une réflexion autour d'un projet culturel intercommunal à construire. Étant actuellement en cours de définition, il fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement ou des subventions en complément de prix d'un montant total de 323 842 € TTC au profit des équipements ou communes pour les projets de spectacle vivant présentés au titre de l'année 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix aux équipements et projets de spectacle vivant selon les modalités et la répartition ci-annexées, pour un montant global de 323 842 € TTC,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures suivantes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions au profit du théâtre de la Renaissance à Oullins et de l'association le théâtre des Bords de Saône.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 323 842 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 11 juillet 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-307767-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
---